



## COMITE SYNDICAL – Séance du JEUDI 8 AVRIL 2021

Date de convocation : 1<sup>er</sup> avril 2021 - Date d'affichage : 1<sup>er</sup> avril 2021

Nombre de délégués : En exercice : **20** - Présents : **11** - Votants : **13**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi huit avril, à 20h00, les délégués des communes auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Chevreuse, légalement convoqués, se sont rassemblés au siège du Syndicat, sous la Présidence de Monsieur Jacques PELLETIER.

Secrétaire de séance : Isabelle GAUTHERON

### ETAIENT PRESENTS

|                        |                           |                     |
|------------------------|---------------------------|---------------------|
| CHATEAUFORT            | : Christophe JOYAU        | Guillaume CASSEZ    |
| CHOISEL                | : Gaëlle DIZENGREMEL      | Cécile DISPAU       |
| MAGNY LES HAMEAUX      | : Bertrand HOUILLON       |                     |
| MILON LA CHAPELLE      | : Jacques PELLETIER       |                     |
| SAINT FORGET           | : Isabelle GAUTHERON      | Frédérique VAUSELLE |
| SAINT LAMBERT DES BOIS | : Olivier BEDOUELLE       | Claude HELIE        |
| SENLISSE               | : Marie-Philomène TAVARES |                     |

### ABSENTS REPRESENTES

|                          |  |
|--------------------------|--|
| MAGNY LES HAMEAUX        | : Emilie STELLA donne pouvoir à Bertrand HOUILLON    |
| SAINT REMY LES CHEVREUSE | : Dominique BAVOIL donne pouvoir à Jacques PELLETIER |

### ABSENTS EXCUSES

|                          |                       |               |
|--------------------------|-----------------------|---------------|
| CERNAY LA VILLE          | : Georges PASSET      | José SANTINHO |
| DAMPIERRE EN YVELINES    | : Ghyslaine WOLFF     | Anne BRUNEL   |
| MILON LA CHAPELLE        | : Pascal HAMON        |               |
| SAINT REMY LES CHEVREUSE | : Dominique DUFRASNES |               |
| SENLISSE                 | : Delphine REAU       |               |

---

## PROCES-VERBAL DE SEANCE

### ORDRE DU JOUR :

- I. *Nomination d'un secrétaire de séance*
- II. *Approbation du procès-verbal du 25/03/2021*
- III. **BUDGET**
  1. *Compte de Gestion 2020 du SIVOM*
  2. *Compte Administratif 2020 du SIVOM*
  3. *Affectation des Résultats 2020 du SIVOM*
  4. *Budget 2021 du SIVOM*
  5. *Participations des Communes 2021*
  6. *Compte de Gestion 2020 de la Régie des Distributeurs*
  7. *Compte Administratif 2020 de la Régie des Distributeurs*
  8. *Affectation des Résultats 2020 de la Régie des Distributeurs*
  9. *Budget 2021 de la Régie des Distributeurs*
- IV. *Questions diverses*

Le Président ouvre la séance à 20h00.

### 1. NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président propose de nommer Madame Isabelle GAUTHERON « secrétaire de séance ».  
Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte cette proposition.

### 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25/03/2021

Aucune remarque n'étant apportée, ce procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### 3. COMPTE DE GESTION 2020 DU SIVOM

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes et sur la comptabilité des valeurs inactives, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 4. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU SIVOM

Le Président présente le Compte Administratif 2020 du SIVOM et propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

#### RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

| Fonctionnement         |                     | Investissement         |                      |
|------------------------|---------------------|------------------------|----------------------|
| Dépenses :             | 1 857 135.45 €      | Dépenses :             | 1 567 021.44 €       |
| Recettes :             | 2 199 585.57 €      | Recettes :             | 1 470 407.29 €       |
| <b>Résultat 2020 :</b> | <b>342 450.12 €</b> | <b>Résultat 2020 :</b> | <b>- 96 614.15 €</b> |

#### RESULTAT DE CLOTURE 2020

| Fonctionnement                          |                     | Investissement               |                       |
|---|---------------------|------------------------------|-----------------------|
| Exercice 2019 :                         | 804 314.20 €        | Exercice 2019 :              | - 610 601.25 €        |
| Part affectée à l'investissement 2020 : | - 551 601.25 €      | Exercice 2020 :              | - 96 614.15 €         |
| Exercice 2020 :                         | 342 450.12 €        |                              |                       |
| <b>Résultat de clôture :</b>            | <b>591 163.07 €</b> | <b>Résultat de clôture :</b> | <b>- 707 215.40 €</b> |

Le Président ne participant pas au vote, sort de la salle en demandant au 1<sup>er</sup> Vice-Président, Bertrand Houillon, de faire voter le Compte Administratif 2020.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ; arrête à la somme totale de **100 000 €** le montant des restes à réaliser en dépenses qui doivent être repris au budget de l'exercice 2021 et à la somme totale de **200 000 €** le montant des restes à réaliser en recettes qui doivent être repris au budget de l'exercice 2021 ; fixe à la somme de **607 215.40 €** le montant du prélèvement sur la section fonctionnement destiné à compenser l'insuffisance des ressources propres à la section d'investissement et déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés.

### 5. AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DU SIVOM

Le Président précise que la détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice au vu du Compte Administratif.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, qu'il soit positif ou négatif, fait l'objet d'un report pur et simple. Conformément aux dispositions de la circulaire NOR/REF/B/95/00018/C du 11 août 1995, il convient d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement et non le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice.

Le résultat de clôture 2020 de la section de fonctionnement est de **591 163.07 €**.

Par ailleurs, la section d'investissement présente un **résultat de clôture 2020 déficitaire de 707 215.40 €** repris au budget de l'exercice 2021 au compte 001 sous la mention « solde d'exécution reporté », auquel il faut soustraire **100 000 €** compte tenu de l'impact " des restes à réaliser " excédentaire, soit un résultat net d'exécution déficitaire de **607 215.40 €**.

Dès lors, le besoin de financement constaté doit être couvert par l'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement à hauteur de **607 215.40 €** au compte 1068 " réserves ".

Le reliquat, soit : **591 163.07 € – 607 215.40 € = -16 052.33 €** sera repris dans les dépenses de la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2021 sous la mention " article 002 " résultats antérieurs reportés.  
 Cette délibération est votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 6. BUDGET 2021 DU SIVOM

Après l'examen et l'étude du budget primitif 2021 du SIVOM de la Région de Chevreuse par le Bureau en date du jeudi 18 mars 2021, ainsi que la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 du SIVOM de la Région de Chevreuse en séance de débat d'orientation budgétaire en date du jeudi 25 mars 2021, le Président présente le budget primitif 2021 du SIVOM de la Région de Chevreuse.

Madame TAVARES de la Commune de Senlisse demande la durée de remboursement de l'emprunt inscrit au budget 2021.

Le Président lui répond que cet emprunt sera contracté seulement en cas de nécessité. Cet emprunt sera à moyen terme (sur 5 à 10 ans).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a voté le budget primitif 2021 du SIVOM de la Région de Chevreuse :

### a) pour la section de fonctionnement

#### DEPENSES

|   |                       |
|---|-----------------------|
| ✓ Chap. 002 « résultat de fonctionnement »      | 16 052.33 €           |
| ✓ Chap. 11 « charges à caractère général »      | 841 000.00 €          |
| ✓ Chap. 12 « charges du personnel »             | 865 000.00 €          |
| ✓ Chap. 022 « dépenses imprévues »              | 50 947.67 €           |
| ✓ Chap. 023 « virement section investissement » | 475 000.00 €          |
| ✓ Chap. 65 « autres charges de gestion »        | 43 000.00 €           |
| ✓ Chap. 66 « charges financières »              | 65 000.00 €           |
| ✓ Chap. 68 « Dotation aux provisions »          | 28 000.00 €           |
| ✓ <b>TOTAL</b>                                  | <b>2 384 000.00 €</b> |

#### RECETTES

|                                       |                       |
|---------------------------------------|-----------------------|
| ✓ Chap. 70 « produits des services »  | 756 000.00 €          |
| ✓ Chap. 73 « impôts et taxes »        | 1 543 000.00 €        |
| ✓ Chap. 74 « dotations, subventions » | 85 000.00 €           |
| ✓ <b>TOTAL</b>                        | <b>2 384 000.00 €</b> |

### b) pour la section d'investissement

#### DEPENSES

|  |                       |
|--|-----------------------|
| ✓ Chap. 001 « solde d'exécution reporté »    | 707 215.40 €          |
| ✓ Chap. 16 « emprunts »                      | 475 000.00 €          |
| ✓ Chap. 20 « immobilisations incorporelles » | 1 784.60 €            |
| ✓ Chap. 21 « immobilisations corporelles »   | 40 000.00 €           |
| ✓ Chap. 23 « immobilisations en cours »      | 280 000.00 €          |
| ✓ <b>TOTAL</b>                               | <b>1 504 000.00 €</b> |

#### RECETTES

|  |                       |
|--|-----------------------|
| ✓ Chap. 021 « virement section de fonctionnement » | 475 000.00 €          |
| ✓ Chap. 040 « opération d'ordre »                  | 20 000.00 €           |
| ✓ Chap. 10 « dotation/FCTVA »                      | 31 784.60 €           |
| ✓ Chap. 1068 « excédent de fonctionnement »        | 607 215.40 €          |
| ✓ Chap. 16 « emprunts »                            | 370 000.00 €          |
| ✓ <b>TOTAL</b>                                     | <b>1 504 000.00 €</b> |

## 7. PARTICIPATION DES COMMUNES 2021

| COMMUNES              | Total              | Fonctionnement     | Emprunts<br>(capital/intérêts) |
|-----------------------|--------------------|--------------------|--------------------------------|
| CERNAY LA VILLE       | 83 654 €           | 52 374 €           | 31 280 €                       |
| CHATEAUFORT           | 54 615 €           | 29 926 €           | 24 689 €                       |
| CHEVREUSE             | 423 152 €          | 313 120 €          | 110 032 €                      |
| CHOISEL               | 68 465 €           | 57 673 €           | 10 792 €                       |
| DAMPIERRE             | 51 166 €           | 29 972 €           | 21 194 €                       |
| MAGNY LES HAMEAUX     | 327 577 €          | 167 258 €          | 160 319 €                      |
| MILON LA CHAPELLE     | 38 651 €           | 33 748 €           | 4 903 €                        |
| ST FORGET             | 25 304 €           | 16 163 €           | 9 141 €                        |
| ST LAMBERT DES BOIS   | 42 358 €           | 34 499 €           | 7 859 €                        |
| ST REMY LES CHEVREUSE | 395 668 €          | 248 486 €          | 147 182 €                      |
| SENLISSE              | 32 390 €           | 21 781 €           | 10 609 €                       |
| <b>TOTAL</b>          | <b>1 543 000 €</b> | <b>1 005 000 €</b> | <b>538 000 €</b>               |

Monsieur CASSEZ de Châteaufort demande comment se fait le calcul de répartition des centimes syndicaux.

Le Président lui répond que cette clé est répartie selon les cartes suivantes :

- Carte « Administration » : selon le nombre d'habitants par commune
- Carte « Piscine » : selon le nombre de foyers fiscaux et le nombre de créneaux pour la natation scolaire.
- Carte « Autres équipements sportifs » : selon le nombre d'élèves au Collège Pierre de Coubertin.
- Carte « Conservatoire musique et danse » : selon le nombre d'élèves des 3 communes membres de la carte (Chevreuse, Choisel, Saint-Lambert-des-Bois).
- Carte « Frais scolaires » : selon le nombre d'élèves scolarisés en école primaire pour les communes membres de la carte n'ayant pas d'écoles communales (Choisel et Milon-la-Chapelle).

Après avoir délibéré sur les participations demandées aux communes identifiées dans le tableau ci-dessus, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de reconduire la mise en recouvrement de ces participations par imposition syndicale pour l'année 2021.

#### 8. COMPTE DE GESTION 2020 DE LA REGIE DES DISTRIBUTEURS

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes et sur la comptabilité des valeurs inactives, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

#### 9. COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DE LA REGIE DES DISTRIBUTEURS

Le Président présente le Compte Administratif 2020 de la Régie des distributeurs et propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

##### RESULTAT D'EXERCICE 2020

| Fonctionnement         |                   | Investissement         |                   |
|------------------------|-------------------|------------------------|-------------------|
| Dépenses :             | 3 432.08 €        | Dépenses :             | 0.00 €            |
| Recettes :             | 1 659.28 €        | Recettes :             | 1 405.77 €        |
| <b>Résultat 2020 :</b> | <b>-1772.80 €</b> | <b>Résultat 2020 :</b> | <b>1 405.77 €</b> |

##### RESULTAT DE CLOTURE 2020

| Fonctionnement               |                   | Investissement               |                   |
|------------------------------|-------------------|------------------------------|-------------------|
| Exercice 2019 :              | 6 267.65 €        | Exercice 2019 :              | 2 439.42 €        |
| Exercice 2020 :              | -1172.80 €        | Exercice 2020 :              | 1405.77 €         |
| <b>Résultat de clôture :</b> | <b>4 494.85 €</b> | <b>Résultat de clôture :</b> | <b>3 845.19 €</b> |

Le Président ne participant pas au vote, sort de la salle en demandant au 1<sup>er</sup> Vice-Président, Bertrand Houillon, de faire voter le Compte Administratif 2020.

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ; arrête à la somme totale de **0.00 €** le montant des restes à réaliser en dépenses et en recettes qui doivent être repris au budget de l'exercice 2021, fixe à la somme de **0.00 €** le montant du prélèvement sur l'excédent de la section fonctionnement destiné à compenser l'insuffisance des ressources propres à la section d'investissement et déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes et les crédits annulés.

#### 10. AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DE LA REGIE DES DISTRIBUTEURS

Le Président précise que la détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice au vu du Compte Administratif.

Le résultat de clôture 2020 de la section de fonctionnement est de **4 494.85 €**.

Le résultat de clôture 2020 de la section d'investissement est de **3 845.19 €**.

L'excédent de fonctionnement, soit **4 494.85 €**, sera repris dans les recettes de la section de fonctionnement du budget de l'exercice 2021 sous la mention « article 002 » excédents antérieurs reportés.

L'excédent d'investissement de **3 845.19 €** sera repris dans les recettes de la section d'investissement du budget de l'exercice 2021 sous la mention « Art. 001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Cette délibération est votée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### 11. BUDGET 2021 DE LA REGIE DES DISTRIBUTEURS

Après l'examen et l'étude du budget primitif 2021 de la Régie des distributeurs du SIVOM par le Bureau en date du jeudi 18 mars 2021, le Président présente le budget primitif 2021 de la Régie des distributeurs du SIVOM de la Région de Chevreuse.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a voté le budget primitif 2021 de la Régie des distributeurs du SIVOM de la Région de Chevreuse :

#### c) pour la section de fonctionnement

##### DEPENSES

|   |                    |
|---|--------------------|
| ✓ Chap. 11 « charges à caractère général »      | 8 950.00 €         |
| ✓ Chap. 65 « charges diverses de gestion »      | 50.00 €            |
| ✓ Chap. 042 « opération d'ordre »               | 2 000.00 €         |
| ✓ Chap. 023 « virement section investissement » | 1 000.00 €         |
| ✓ <b>TOTAL</b>                                  | <b>12 000.00 €</b> |

##### RECETTES

|                                      |                    |
|--------------------------------------|--------------------|
| ✓ Chap. 002 « résultat reporté »     | 4 494.85 €         |
| ✓ Chap. 70 « produits des services » | 7 505.15 €         |
| ✓ <b>TOTAL</b>                       | <b>12 000.00 €</b> |

#### d) pour la section d'investissement

##### DEPENSES

|  |                   |
|--|-------------------|
| ✓ Chap. 21 « immobilisations corporelles » | 6 845.19 €        |
| ✓ <b>TOTAL</b>                             | <b>6 845.19 €</b> |

##### RECETTES

|   |                   |
|---|-------------------|
| ✓ Chap. 001 « résultat reporté »                | 3 845.19 €        |
| ✓ Chap. 40 « opérations d'ordre »               | 2 000.00 €        |
| ✓ Chap. 021 « virement section fonctionnement » | 1 000.00 €        |
| ✓ <b>TOTAL</b>                                  | <b>6 845.19 €</b> |

### 12. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse. Fin de la séance, 21h00.



Jacques PELLETIER  
Président